



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dyslexie et dyspraxie

Question écrite n° 89529

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur les difficultés rencontrées par les enfants atteints de « dys » relatifs à l'accès à la justice. Aucune structure n'existe pour réellement informer les parents et les enfants en situation de handicap. De plus, il existe un manque d'avocat spécialisé. Enfin, les parents ont des difficultés pour avoir accès au dossier administratif, scolaire ou médical. C'est pourquoi il voudrait savoir quelles mesures envisagées par le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89529

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7374

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)